



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

M. Claude-Alain Kleiner, Président du Conseil communal
☎ 032 886 43 96

M. Yves Fatton, chef du dicastère des travaux publics
☎ 032 886 43 97

Oui au TransRUN, mais à certaines conditions

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Val-de-Travers in corpore a présenté ce jour sa prise de position relative au projet de RER neuchâtelois TransRUN, actuellement en consultation auprès des communes.

Un projet d'avenir pour le canton, qui profite à toutes les régions

Le nouveau réseau de transports publics cantonal est un projet porteur pour l'avenir de notre canton. En plus de structurer l'agglomération neuchâteloise en devenir, ce TransRUN doit desservir toutes les régions du canton et assurer des liaisons performantes vers les grands réseaux suisses et européens.

Pour le Val-de-Travers, il s'agit d'un projet intéressant. Il permettra de relier les quatre villes du canton en moins d'une heure et il contribuera à améliorer les liaisons vers d'autres régions en gare de Neuchâtel. Finalement, le projet contribuera au développement du canton, ce qui est positif pour toutes ses régions. Le Conseil communal est donc prêt à contribuer au projet, mais sous certaines conditions politiques et financières.

Conditions politiques

Tout d'abord, le Conseil communal exige des garanties quant au passage à l'horaire semi-cadencé, qui doit se déployer par étapes, dès à présent. Jusqu'à la mise en service des nouvelles liaisons, les lignes de bus reliant Val-de-Travers et Montagnes doivent aussi être renforcées.



Des engagements sont en outre attendus quant au maintien des liaisons bus existantes vers les communes voisines.

Au-delà de ces garanties, le Conseil communal demande que soient intégrées au projet des études relatives à l'implantation des deux nouvelles gares prévues par le plan directeur régional sur la ligne ferroviaire du Val-de-Travers, à Couvet-Léchère et Buttes-Sugis.

Finalement, nous demandons que le renforcement des liaisons vers Pontarlier, par bus et/ou via la ligne du franco-suisse, soit également étudié.

Conditions financières posées à notre soutien

Le Conseil communal est conscient que le projet ne peut se réaliser sans participation financière des communes à l'investissement et au fonctionnement. Il souligne qu'une telle participation est synonyme de partage du pouvoir de décision dans la conduite du projet.

Quant à la clé de répartition entre communes, le Conseil communal estime qu'il est juste que la qualité de la desserte soit retenue comme un critère important. Il peut adhérer à la clé mentionnée dans le rapport.

Afin que la commune puisse assumer sa participation financière sans devoir augmenter les impôts, des garanties doivent être données quant à l'absence de toute tentative de report de charges du canton sur les communes pour les années à venir.

Finalement, considérant que par le passé, certaines des promesses faites à notre région dans le cadre de grandes réorganisations cantonales ont été oubliées ou n'ont été honorées que trop tardivement, le Conseil communal demande qu'un système de pénalités soit prévu en cas de retard dans la mise en service des liaisons qui concernent notre région.

Convaincu que les conditions exprimées correspondent à des demandes raisonnables qui seront acceptées, le Conseil communal se réjouit de pouvoir apporter son soutien à un projet majeur, porteur d'avenir et vecteur de cohésion pour notre canton.

Val-de-Travers, le 14 février 2012

LE CONSEIL COMMUNAL

